

AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022
 Reçu en préfecture le 25/11/2022
 Publié le 25/11/2022
 ID : 082-228200010-20221118-CP2022_11_31-DE

Commission Permanente du 18 novembre 2022

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
CEFEL	ENV02990	Mesures environnementales 2022	22 000 €	Le CEFEL est un outil d'expérimentation performant, créé par les professionnels pour les professionnels, qui leur permet une meilleure adaptation aux évolutions techniques et aux attentes sociétales et environnementales. Le CEFEL mène de nombreuses expérimentations ayant pour objectif l'amélioration des performances agronomiques, économiques et environnementales. Le programme 2022 porte ainsi sur 9 actions. Le programme correspond à la priorité 2 du volet agricole du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), notamment aux actions 3 (appuyer l'innovation et sa diffusion) et 4 (accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique). Le Département accorde une aide à ce programme dans le cadre de la convention signée avec la Région, dans le respect de l'article 94-4 de la loi NOTRe.
Association Campagne vivantes	00005245	Valorisation du patrimoine arboré et paysager dans le territoire	15 000 €	L'association Campagnes Vivantes 82 oeuvre depuis 1992 en faveur de l'arbre champêtre en Tarn-et-Garonne. Son activité se décline en trois axes majeurs : la promotion du patrimoine arboré local, la valorisation de la ressource arborée (bois, branches, broyats) et la plantation et l'entretien de haies champêtres. L'aide du Département vise principalement les actions de conseil et d'animation en faveur de la plantation de haies champêtres, qui revêt un double intérêt : - agro-écologique : en limitant l'érosion, les transferts de polluants d'origine agricole dans les cours d'eau grâce à un effet brise vent et en hébergeant la faune auxiliaire ; - économique : avec la limitation des coulées de boues suite à des orages et donc des coûts de remise en état des routes et fossés et en entrant dans les MAE (mesures agri environnementales de la PAC). Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'action 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.
Syndicat de défense du chasselas de Moissac	00005228	Mesures environnementales 2022	14 535 €	Le programme agro-écologique développé par le Syndicat de défense du chasselas de Moissac concerne l'expérimentation et la diffusion de nouvelles pratiques phytosanitaires pour réduire l'usage de pesticides sur les vignes de raisin de table grâce : - à l'animation sur le terrain ainsi que l'élaboration et la diffusion de conseil technique (bulletin adressé à tous les producteurs de raisin de table) ; - à l'accompagnement des producteurs pour l'intégration des pratiques agroécologiques dans le cahier des charges de l'AOP (confusion sexuelle, enherbement, utilisation de produits de biocontrôle). Ce programme est cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional) et s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne	ENV02991	Etude sur la stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau	7 466 €	A l'initiative du Département, une charte sur la création de retenues individuelles de substitution a été signée par l'ensemble des représentants de la société civile. Saluée par les ministres de l'agriculture, de l'environnement et par le Premier ministre, cette charte vise à conforter la ressource en eau et ses usages sur les zones déficitaires par la création, le désenvasement et l'extension de plans d'eau permettant de rétablir un équilibre structurel entre les besoins des milieux naturels et la satisfaction des usages (irrigation, salubrité, pêche, activités touristiques). Une étude est nécessaire pour définir les contours de ce projet collectif, les règles de mise en oeuvre et les responsabilités des différentes parties. Ce programme entre en cohérence avec les actions soutenues par le Département en faveur du développement de modes de production durables et de l'agroécologie.
Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne	ENV02982	Plan d'actions du bassin de Lemboulas – phase 2	11 250 €	Dans un contexte où les besoins en eau sont importants et fréquemment non satisfaits, la question du stockage de l'eau et de la gestion des volumes est un enjeu majeur. Les chambres d'agriculture du Lot et de Tarn-et-Garonne ont conduit, à la demande des préfets des deux départements, une étude sur l'optimisation des usages des plans d'eau sur le bassin versant du lemboulas. A l'issue de cette première phase, le comité de pilotage a décidé de donner suite à l'étude en lançant la co-construction d'un plan d'action pour remobiliser la ressource en eau et optimiser les usages du bassin versant du Lemboulas. Mobilisé autour de 4 axes, il a pour but de mettre en oeuvre des solutions à partir d'une gestion innovante et ambitieuse des retenues, mais aussi en agissant sur un ensemble de facteurs inhérents au fonctionnement hydrologique du bassin versant et aux pratiques agricoles. Le programme correspond à la priorité 2 du volet agricole du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), notamment aux actions 3 (appuyer l'innovation et sa diffusion) et 4 (accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique). Le Département accorde une aide à ce programme dans le cadre de la convention signée avec la Région, dans le respect de l'article 94-4 de la loi NOTRe.
Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne	ENV02979	Actions agro-environnementales	140 000 €	Le programme de mesures en faveur de l'environnement mis en place par la Chambre d'agriculture concerne l'ensemble des productions. Il s'articule autour de 4 objectifs : 1- Renforcer la capacité d'adaptation des systèmes d'exploitations en productions végétales autour de l'agroécologie et du changement climatique, 2 - Gestion collective de l'irrigation, innovation et expérimentation, 3 - Accompagner les agriculteurs impliqués dans des approches territoriales visant un usage partagé de l'espace, des ressources et des territoires, 4 - Autonomie fourragère des exploitations (limitation des importations de rations depuis l'étranger et valorisation des ressources locales) et optimisation de la performance des systèmes d'élevage et de polyculture élevage Ce programme, qui concerne l'ensemble des productions, est cofinancé par l'Agence de l'eau, le CASDAR, et un autofinancement de la chambre d'agriculture. Il s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.
ACAP de LAUZERTE	00004694	Pré-étude Naturoscope	2 000 €	L'ACAP de Lauzerte porte un projet de reconversion d'un ancien site d'accueil de la Fondation des Apprentis d'Auteuil, à Cazes-Mondenard et Durfort-Lacapelette. Le projet, intitulé "Naturoscope", porte sur les thématiques suivantes : - Habitat et écoconstruction (rénovation des 10 000m² de bâti existant), - Agroécologie (Installation de paysans Bio sur les 100ha de terres agricoles du site), - Éducation à la culture et organisation de conférences sur l'agroécologie, - Accueil du public et diffusion du modèle. Ce programme entre en cohérence avec les actions soutenues par le Département en faveur du développement de modes de production durables et de l'agroécologie.

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
ARBONOVATEUR	00004501	Développement de l'agro-écologie en arboriculture	1 500 €	Arbonovateur a été reconnu une nouvelle fois en tant que GIEE. Après une phase de travail sur le pilotage de l'irrigation (outils de collectes de données et scénarios d'irrigation) qui a porté ses fruits, avec un fort essaimage hors GIEE d'acquisition par les arboriculteurs de stations météorologiques favorisant es économies d'eau, le GIEE poursuit des travaux dans le domaine de la fertirrigation, en particulier en Bio ou se pose un problème de concordance entre besoin des plantes et périodes de minéralisation des fertilisants organiques. Le programme correspond à la priorité 2 du volet agricole du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), notamment aux actions 3 (appuyer l'innovation et sa diffusion) et 4 (accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique). Le Département accorde une aide à ce programme dans le cadre de la convention signée avec la Région, dans le respect de l'article 94-4 de la loi NOTRe.
TOTAL...			213 751 €	